

# Le Déridé

Bulletin trimestriel d'information des retraités CFDT de Meurthe-et-Moselle • 1€ • N°19 • Novembre 2017

## Agenda

- 12 décembre  
Bureau UTR.
- 15 décembre  
1<sup>er</sup> Conseil URR Grand Est.
- 9 janvier  
Bureau UTR.
- 13 février  
Bureau UTR.
- 6 mars  
Bureau UTR.
- 27 mars  
Conseil UTR.

## Sommaire

Édito - Mobilisés et constructifs .....	1
Agenda .....	1
Le progrès en tête .....	2
Enquête logement .....	2
19 octobre 2017 : naissance de l'URR Grand Est .....	3
En marche... arrière? .....	3
L'accès au droit .....	4
Séjour touristique au Pays basque .....	4
Questionnaire Logement des retraités 2017 ...A-D	

## Mobilisés et constructifs

Baisse des APL, rupture brutale des contrats aidés qui pénalise de nombreuses associations et collectivités locales et encore plus celles et ceux qui en bénéficiaient, hausse de la CSG frappant de manière inéquitable les retraités... autant de mesures qui justifient notre mobilisation. L'écho rencontré par l'action carte-pétition « Pour une CSG universelle et équitable » est une première réponse. Vous avez été plus d'une centaine\* à nous renvoyer ces cartes que nous porterons en Préfecture, une occasion de rappeler que la grande majorité des retraités ne sont ni des nantis, ni des assistés !



Pierre Guilmin  
Secrétaire général



À la CFDT, au niveau confédéral comme au niveau des retraités, une de nos forces est d'avoir toujours été porteurs de propositions visant à retrouver l'équilibre des comptes publics et sociaux, dans le cadre d'une solidarité intergénérationnelle. Ainsi, nous ne nous sommes pas opposés à la mise en place de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) ou nous avons validé les mesures visant à redresser les comptes des caisses complémentaires AGIRC-ARRCO. C'est aussi pour cela que nous avons soutenu la mise en place de la CSG qui, prenant en compte l'ensemble des revenus, demeure la contribution sociale la plus solidaire et la plus équitable pour financer la protection sociale. Mais pour autant, nous continuons à nous battre pour une égalité de traitement de la prise en charge de l'assurance maladie complémentaire ou pour une prise en charge universelle du financement de la perte d'autonomie.

Enfin, n'oublions pas le dossier du financement, et par voie de conséquence du fonctionnement des établissements accueillant retraités et personnes âgées ; bien-être, respect des personnes accueillies mais aussi conditions de travail et reconnaissance des personnels qui y travaillent. Voilà autant de raisons pour nous, retraités, en étroite relation avec les salariés concernés, d'exiger une protection sociale équitable, équilibrée, répondant aux exigences de solidarité et dont le financement soit à la hauteur des besoins. Un financement qui permette la diminution du reste à charge pour les personnes âgées et leurs familles.

■ Pierre Guilmin

\* sans compter les cartes directement renvoyées à la Présidence de la République.



Le Déridé est édité par l'UTR CFDT Meurthe-et-Moselle - 15 bd Charles V - 54000 NANCY

• ☎ 07 86 70 76 45 • retraites54@cfdt54.fr •

<http://www.cfdt54.fr/retraites> • Directeur de la publication : Pierre Guilmin. • Rédactrice en chef : Marie-

Jeanne Baeumler. • ISSN 2112-3756. • Dépôt légal :

11/2017. • Conception et impression : CIDP -

18 rue des Glacis - 54000 NANCY - ☎ 03 83 39 45 20

• Iconographie : <http://www.openclipart.org>.



## Le progrès en tête

**Mardi 3 octobre 2017, nous étions 10 000 cédétistes de toutes les régions et de tous les champs professionnels, dont une quinzaine de retraités de Nancy, Lunéville et Longwy à nous être donné rendez-vous à Paris pour fêter la place de 1<sup>re</sup> organisation syndicale dans le privé récemment acquise par la CFDT. La couleur orange était omniprésente dans les tenues vestimentaires - couvre-chefs et badges y compris - de celles et ceux qui s'y retrouvaient, s'y interpellaient ou s'y bisaient dans une joyeuse ambiance.**



**L**a dénomination choisie pour ce rassemblement exceptionnel – *Le progrès en tête* – soulignait à la fois la belle progression de la CFDT désormais « en tête » des syndicats de salariés du privé et le fait qu'elle a bien « en tête » d'agir au quotidien pour des progrès concrets en faveur de ces salariés. Le matin, chacun visitait les stands des diverses fédérations de la CFDT (dont l'Union confédérale des Retraités) et de leurs partenaires (organismes, mutuelles, associations, etc.), participait à des échanges sur des thèmes comme la protection sociale, l'évolution du travail et des emplois ou encore l'égalité hommes-femmes en milieu professionnel. A l'extérieur, se tenait un débat ouvert et passionné, animé par Véronique Descacq, sur le positionnement de la

CFDT vis-à-vis des ordonnances réformant le Code du travail.

L'après-midi, moment d'émotion, lors de la minute de silence en hommage à Edmond Maire, décédé 2 jours auparavant, mais aussi en mémoire de François Chérèque, disparu en janvier ! Ensuite l'utilité du syndicalisme CFDT fut abondamment illustrée par la présentation, par plusieurs équipes, d'actions significatives menées sur le terrain. Un après-midi s'achevant par un long discours de Laurent Berger, dont nous retiendrons quelques mots : « *Le syndicalisme est un long combat. (...) Mais le progrès social, c'est nous ! Et la (...) force de la CFDT, c'est vous !* ».

Les prochaines élections professionnelles générales dans les trois fonctions publiques sont prévues en décembre

2018 : l'objectif est alors de conquérir aussi, à cette échéance, la place de 1<sup>re</sup> organisation syndicale du secteur public. Et par voie de conséquence la place de 1<sup>re</sup> organisation syndicale tout court.

Avec la CFDT, le syndicalisme change. Un appel, dit « Appel des 10 000 »<sup>1</sup> en référence aux 10 000 participants de la journée, est alors lancé en direction des organisations patronales, des chefs d'entreprises, des employeurs publics et du gouvernement : il leur enjoint de changer aussi. Et en direction des travailleurs, le même appel les invite à rejoindre la CFDT.

1. Cet Appel peut être lu et signé sur <https://www.cfdt.fr/lappeldes10000>.



## Enquête logement

**L**ors de son Congrès de mai 2015 à Nantes, l'UCR CFDT a décidé de lancer une enquête concernant les logements des retraités, sur les axes des coûts, de la perte d'autonomie et de la précarité énergétique. Il est important, pour la crédibilité des revendications que portera la CFDT Retraités auprès des autorités, qu'elle puisse recevoir un maximum de réponses.

Vous pouvez répondre via Internet (voir ci-contre) ou en utilisant le questionnaire papier joint à ce numéro du *DÉRIDÉ*, et que vous pourrez déposer ou envoyer dans vos ULR ou à l'UTR CFDT - 15 boulevard Charles V - 54000 Nancy.

**Répondez en masse avant fin janvier 2018.**



Pour répondre à l'enquête logement par Internet, rendez-vous à l'adresse <http://bit.ly/2hy3Za4>  
Le mot de passe est : **logementucr**



# 19 octobre 2017: naissance de l'URR Grand Est



**C'est à Nancy que 75 délégués des 10 UTR d'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine se sont réunis pour la création de l'Union Régionale des Retraités Cfdt Grand Est, par fusion des 3 URR existantes.**

Un Congrès où, après l'adoption des statuts, ont été présentées les grandes lignes de l'action de l'URR en matière de formation, de développement, mais aussi de coordination et de soutien à nos mandatés dans les structures où nous sommes présents (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, Conseils territoriaux de santé, Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie...).

Cependant, si la mise en place de l'URR Grand Est correspond à la récente réorganisation administrative du territoire, il a été rappelé toute l'importance de l'activité de terrain que chaque

ULR ou SSR mène au quotidien, au plus proche des retraités et personnes âgées. Une URR Grand Est qui s'est dotée d'un Conseil de 33 membres, dont 13 constituent le Bureau, élus par le Conseil à l'issue du Congrès, les 20 autres

conseillers représentant chacune des 10 UTR.

Au sein du Bureau, Pierre Guilmin a été élu Secrétaire général, Bernard Blanche et Rémi Huet, Secrétaires adjoints, Alain Hazemann, Trésorier, et Philippe Hubsch, Trésorier adjoint.



## Humeur!

# En marche... arrière ?

Nous savons bien, malheureusement, que tout acquis social peut être remis en cause par celles et ceux qui nous gouvernent; cependant nous sommes parfois surpris par la rapidité de ces remises en cause.

Aujourd'hui, c'est le cas du **tiers payant**, une mesure qui ne sera pas généralisée à tous les patients au 30 novembre 2017, comme l'avait décidé le précédent gouvernement dans le cadre de sa loi Santé. Même si le tiers payant généralisé est accordé aux patients en affection de longue durée (ALD) et aux femmes enceintes - les bénéficiaires de la CMU-C et de l'ACS étaient concernés avant la loi Santé -, cette généralisation allait permettre d'éviter à des millions de personnes modestes d'avancer le prix de leur consultation.

Pourquoi ce dispositif largement pratiqué en Europe subit-il un nouveau coup d'arrêt en France? Pourquoi ce qui est possible pour certains patients ne l'est pas pour d'autres? Il est difficile de ne pas voir dans cette décision le résultat du lobbying effréné de certaines organisations professionnelles.



**Plus que jamais, mobilisons-nous pour faciliter l'accès aux soins pour tous !**





## L'accès au droit

**Pour décongestionner les tribunaux et améliorer l'accès à la justice, le ministère de la Justice a mis en place des Conseil Départementaux d'Accès au Droit (CDAD), des Maisons de Justice et du Droit (MJD), des Points d'Accès au Droit (PAD) et des Antennes De Justice (ADJ).**



Il est à noter que l'information sur les droits est gratuite et n'est pas sectorisée: vous pouvez vous adresser à la structure de votre choix, quel que soit l'adresse de votre domicile. Il n'est pas de même pour le règlement amiable des conflits. Ne peut intervenir qu'une structure ayant dans son périmètre géographique le domicile ou le siège de l'une des parties ou le lieu siège du conflit.

Par ailleurs, l'Ordre des Avocats organise des permanences juridiques.

### S'informer sur les droits par Internet

Le site du CDAD met à disposition des fiches pratiques que vous pouvez obtenir à l'adresse <http://www.cdad-meurtheetmoselle.justice.fr/fiches-pratiques.html> ou en format papier en le demandant à l'UTR.

### S'informer sur les droits en face à face ou par téléphone

#### CDAD

Cité Judiciaire  
Rue du Général Fabvier  
54035 Nancy cedex  
03 83 28 43 43  
+ MJD et PAD (voir encart).

#### Maisons de Justice et du Droit

##### NANCY

Bâtiment Tilleul Argenté  
17 bis rue Laurent Bonnevey  
03 83 97 03 11  
mjd-nancy@justice.fr

##### TOMBLAINE

7 bis place Francois Mitterrand  
03 83 21 69 65  
mjd-tomblaine@justice.fr

##### VANDOEUVRE LÈS NANCY

Centre Com. Les Villes de France  
5 place de Paris  
03 83 55 10 34  
mjd-vandoeuvre@justice.fr

##### TOUL

Espace accueil service A. Malraux  
Place Henri Miller  
03 83 64 66 60  
mjd.toul@justice.fr

##### HAYANGE

10 rue de Wendel  
03 82 51 98 62  
mjd-val-de-fensch@justice.fr

#### Points d'accès au droit

##### SAINT-MAX

Mairie • 32 avenue Carnot  
03 83 18 32 32

##### ESSEY LÈS NANCY

Maison des Associations  
2 rue des Basses Ruelles  
03 83 33 44 38

##### HEILLECOURT

Mairie • 58 Grande Rue  
03 83 55 17 20

##### PULNOY

Mairie • 2 Chemin du Tir  
03 83 29 14 33

##### LUDRES

Mairie • Place Ferri de Ludres  
03 83 26 14 33

##### MONT ST MARTIN

Mairie • Bd du 8 mai 1945  
03 82 25 23 70

##### THONVILLE

CCAS • 29 bd Jeanne d'Arc  
03 82 34 00 77 (CCAS)

À NOTER : LE TGI DU VAL-DE-BRIEY A EN PROJET L'INSTALLATION D'UNE MJD À LONGWY MAIS AUCUNE DATE N'EST AVANCÉE.

#### Permanences juridiques

Les calendriers des permanences sont disponibles sur le site du Conseil Départemental d'Accès au Droit à l'adresse suivante: <http://bit.ly/2hqFOq5>. Ces permanences ont lieu dans le Pays-Haut dans les mairies de Briey,

Conflans-Jarny, Jœuf et Mont-Saint-Martin; sinon, au Tribunal.

#### Pour en savoir plus

S'il y a une demande des lecteurs du *Déridé*, nous pourrions traiter, dans un prochain numéro, de la conciliation.



## Séjour touristique au Pays Basque

La commission régionale « Vacances, loisirs, culture » organise pour les adhérents à la CFDT Retraités, un séjour dans un centre de vacances à Cambo-les-Bains du 4 au 16 juin 2018.

Hébergement avec piscine, sanitaires privés et télévision dans toutes les chambres... **Prix : 1 050 € par personne.**

Ce tarif comprend le transport, la pension complète, les sorties avec guide, les repas pris à l'extérieur, les assurances, les taxes de séjour et les pourboires.

Possibilité de règlement en plusieurs fois après acompte à l'inscription. Pour tout renseignement, contactez :

MARIE-CLAUDE STEF

© 03 83 22 77 96 ou 06 71 00 82 36

Courriel: mc.stef@wanadoo.fr

ou

JEAN-MARIE GRANGÉ

© 03 83 47 14 61

Courriel: jean.grange@dbmail.com





**RETRAITÉS**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**Vous pouvez également répondre à cette  
enquête sur Internet, rendez-vous à l'adresse**

**<http://bit.ly/2hy3Za4>**

**Le mot de passe est : logementucr**

## **Questionnaire Logement des retraités 2017**

Cochez la case correspondant à votre situation

### **1 - VOTRE FOYER**

1.1 Quel est votre âge ?   ans

1.2 Quel est l'âge de votre conjoint.e ?   ans

1.3 Vous êtes :

- Un homme
- Une femme

1.4 Avez-vous une ou des personne(s) à charge ?

- Oui
- Non

1.4.1 Si oui, combien ?

1.4.2 Personne(s) proche(s) :

1.5 Présence d'un aidant au foyer :

- Oui
- Non

### **2 - VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

#### **2.1. Situation**

2.1.1 Département

2.1.2 Quelle est la taille de votre ville ou agglomération ?

- Plus de 100 000 habitants
- Entre 20 000 habitants et 100 000 habitants
- Entre 2 000 habitants et 20 000 habitants
- Moins de 2 000 habitants

#### **2.2. Proximité**

2.2.1 Proximité (à pied)

	Moins de 20 minutes	Plus de 20 minutes
Transports collectifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commerce(s) d'alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pharmacie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Médecin ou pôle médical	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Service infirmier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poste ou agence postale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 2.2.2. En transports collectifs :

	Entre 5 et 20 minutes	Plus de 20 minutes
Spécialiste(s) ou praticien(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hôpital ou clinique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loisirs et culture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 3 - VOTRE LOGEMENT

### 3.1 Vous vivez dans :

- Un appartement
- Une maison

### 3.2.1 Il s'agit :

- D'une propriété
- D'une copropriété
- D'une location privée
- D'une location sociale
- D'un logement en foyer
- Dans la famille
- Autre

### 3.2.2 Vous y êtes depuis : ans

### 3.2.3 Quand votre logement a-t-il été construit ?

- Moins de 5 ans
- Entre 5 et 10 ans
- Entre 10 et 20 ans
- Entre 20 et 30 ans
- Entre 30 et 40 ans
- Plus de 40 ans
- Je ne sais pas

### 3.3 Il s'agit d'un :

- Studio
- 2 pièces
- 3 pièces
- 4 pièces
- 5 pièces
- Plus de 5 pièces

### 3.4 Sa surface habitable est de :

- Moins de 9 m<sup>2</sup>
- Entre 9 et 20 m<sup>2</sup>
- Entre 20 et 30 m<sup>2</sup>
- Entre 30 et 50 m<sup>2</sup>
- Entre 50 et 70 m<sup>2</sup>
- Plus de 70 m<sup>2</sup>

### 3.5 Son mode de chauffage est :

- Collectif
- Collectif avec comptage individuel
- Individuel

### 3.5.1 Type de chauffage : (plusieurs réponses possibles)

- Fioul
- Gaz
- Electrique
- Bois
- Autres

### 3.5.2 Quel est le classement énergétique de votre logement ?

- A
- B
- C
- D
- E
- F
- G
- Je ne sais pas

## 4 - VOS DÉPENSES DE LOGEMENT

4.1.1 Mensualité d'emprunt ou le loyer + les charges locatives ou de copropriété \_\_\_\_\_ €  
Aides au logement (APL, ALP, ALS ou autre) \_\_\_\_\_ €

4.1.2 Dépenses annuelles d'énergie : chauffage, éclairage... \_\_\_\_\_ €

### 4.1.3 Impôts locaux

Taxe habitation \_\_\_\_\_ €  
Taxe foncière \_\_\_\_\_ €

#### 4.2 Les revenus du foyer :

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Jusqu'à 1000€   | <input type="checkbox"/> De 1501 à 2000€ | <input type="checkbox"/> De 3001 à 4499€ |
| <input type="checkbox"/> De 1001 à 1250€ | <input type="checkbox"/> De 2001 à 2500€ | <input type="checkbox"/> Plus de 4500€   |
| <input type="checkbox"/> De 1251 à 1500€ | <input type="checkbox"/> De 2501 à 3000€ |  |

## 5 - VIEILLIR À DOMICILE

### 5.1 Accessibilité et adaptation

#### 5.1.1. A l'extérieur comment jugez-vous l'accès à votre logement ?

- Aisé  Peu aisé  Difficile

#### 5.1.2. Précisez la cause : (plusieurs réponses possibles)

- Escalier d'accès sans rampe  
 Absence d'ascenseur  
 Autre

Autre (précisez) :

#### 5.2 A l'intérieur, compte-tenu de vos capacités physiques, jugez-vous votre logement :

- Satisfaisant  Peu satisfaisant  Insatisfaisant

#### 5.2.2.2 Quelles sont pour vous les adaptations à envisager ? (plusieurs réponses possibles)

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Porte          | <input type="checkbox"/> Douche             |
| <input type="checkbox"/> Monte-escalier | <input type="checkbox"/> WC                 |
| <input type="checkbox"/> Ascenseur      | <input type="checkbox"/> Volets automatisés |

#### 5.2.2.3 Quelles sont pour vous les économies d'énergie à envisager ? (plusieurs réponses possibles)

- |                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Chaudière | <input type="checkbox"/> Solaire |
| <input type="checkbox"/> Isolation | <input type="checkbox"/> Bois    |

#### 5.3 Avez-vous un projet d'aménagement de votre logement :

- Oui  
 Non

#### 5.4. Si oui, savez-vous où vous adresser ?

- Oui  
 Non

#### 5.5. A quel organisme pensez-vous vous adresser ? (plusieurs réponses possibles)

- Soliha (Solidaire pour l'habitat)  
 ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)  
 ADIL (Association département information logement)  
 CLIC (Comité local information communication)

## 6 - ENVISAGEZ-VOUS DE CHANGER DE LOGEMENT ?

6.1.1. Si oui, pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Problèmes d'accessibilité       | <input type="checkbox"/> Trop grand    |
| <input type="checkbox"/> Coût (loyer, charges)           | <input type="checkbox"/> Trop petit    |
| <input type="checkbox"/> Coût d'énergie                  | <input type="checkbox"/> Isolement     |
| <input type="checkbox"/> Coût de l'adaptation nécessaire | <input type="checkbox"/> Environnement |

6.2 Vous changeriez pour quel autre type de logement ? (plusieurs réponses possibles)

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Appartement               | <input type="checkbox"/> Résidence seule            |
| <input type="checkbox"/> Maison individuelle       | <input type="checkbox"/> Résidence partagée         |
| <input type="checkbox"/> Logement en foyer         | <input type="checkbox"/> Logement partagé           |
| <input type="checkbox"/> MARPA                     | <input type="checkbox"/> Habitat intergénérationnel |
| <input type="checkbox"/> Résidence services        | <input type="checkbox"/> Hébergement en famille     |
| <input type="checkbox"/> Résidence personnes âgées | <input type="checkbox"/> EHPAD                      |
| <input type="checkbox"/> Accueil familial agréé    |   |

6.3. Envisageriez-vous de louer à un jeune étudiant ou apprenti une pièce ou une partie de votre logement ?

- Oui  
 Non

Vos remarques :

Souhaitez-vous recevoir les résultats de cette enquête :

- Oui  
 Non

Sous quelle forme ?

- Par le journal des retraités adhérents CFDT – FIL BLEU  
 Par mail  
 Au cours d'une rencontre

Merci de laisser votre adresse mail :

Au cours d'une rencontre, veuillez laisser vos coordonnées :

**Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.**

**Vous pouvez le déposer ou l'envoyer à votre ULR  
ou à l'UTR CFDT 54 - 15, boulevard Charles V - 54000 NANCY**